



Strasbourg, le 11 janvier 2012

Corine Wolff
03 88 25 90 59
corine.wolff@uepal.fr

Madame, Monsieur,

Tout d'abord permettez-moi de vous souhaiter à vous et ceux qui vous sont chers, une excellente année 2012.

La période des vœux est aussi celle de la période de clôture comptable de vos comptes. Pour les comptes de 2010 – budget 2011 de votre paroisse, et le cas échéant de ses annexes, vous trouverez ci-joint **1 exemplaire** du formulaire des comptes de paroisse.

Comme vous le savez désormais, ce formulaire, sous forme remplissable avec les totaux, est également disponible sur

www.uepal.fr > rubrique « Acteurs d'Eglise » > Vie paroissiale > Finances

de plus, nous pouvons vous le faire parvenir par mail sur simple demande à Corine Wolff dont les coordonnées figurent ci-dessous. Corine est désormais votre interlocutrice unique pour toutes les questions paroissiales liées à la comptabilité, aux finances ou à la fiscalité de votre paroisse, qu'elle soit EPCAAL ou EPRAL.

Calendrier

Deux exemplaires du compte Annuel et Budget dument approuvé par votre Conseil presbytéral et signé par son président et son trésorier sont à transmettre à votre Président de Consistoire pour le 29 février 2012 au plus tard.

Il faut y joindre :

- Le bilan comptable de la paroisse le cas échéant
- Les comptes des associations annexes liées à la paroisse
- Le rapport de vérification des associations annexes

Attention : ces délais sont impératifs pour que la vérification des comptes se passe dans de bonnes conditions et que les données soient remontées à temps au service financier. Seul le respect des délais par chacun des acteurs nous permet de pouvoir effectuer les calculs de contributions 2013 dans les temps !!!

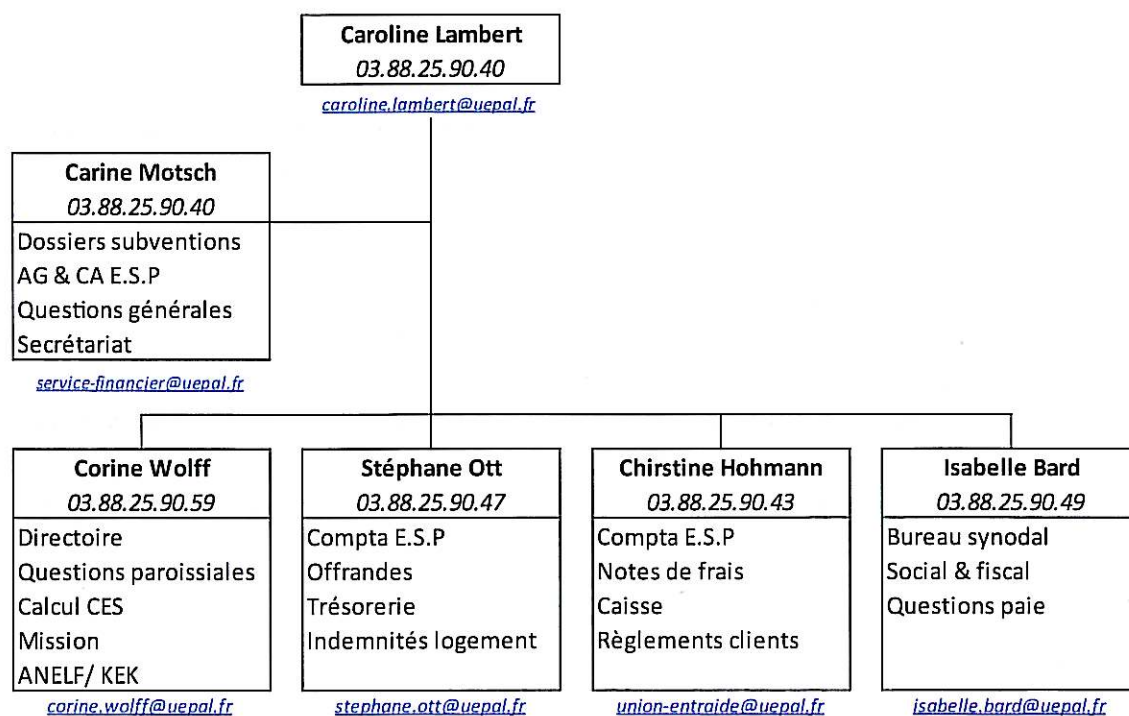
Le président de Consistoire pourra, dès réception de l'intégralité des documents, organiser la vérification des comptabilités paroissiales. La vérification, vous le savez, se fait sur base des extraits de comptes, des pièces justificatives de dépenses de 2010 et du grand livre comptable, qu'il soit manuel ou informatique.

Qui	Fait quoi	Date limite
Receveur / Trésorier	Etabli les comptes	
Conseil Presbytéral	Approuve les comptes	29/02/2012
Président de Consistoire	Organise la vérification	
Vérificateur	vérifie les comptes	
Président de Consistoire	Signe les comptes approuvés (2 exemplaires) et les transmet: @ pour l'EPCAAL à l'inspecteur ecclésiastique @ pour l'EPRAL au service financier (Corine Wolff)	30/04/2012
Inspecteur Ecclésiastique (EPCAAL)	Signe les comptes approuvés (2 exemplaires) et les transmet au service financier (Corine Wolff)	31/05/2012
Directoire / bureau Synodal	Approuve les comptes et le renvoie signés à la paroisse (1 exemplaire)	30/06/2012

Organisation

Suite à l'union financière initiée en 2011, le service financier a défini de nouvelles fonctions pour ses acteurs, afin de mieux vous servir !

Voici vos interlocuteurs désormais :



Formations

Suite aux élections des Conseillers Presbytéraux et les renouvellements de mandats qui en découlent, de nouvelles formations pour les trésoriers, receveurs, vérificateurs et tout conseiller qui souhaite comprendre les arcanes financiers de l'UEPAL seront organisées à la fin du printemps.

Nous vous remercions de nous informer de vos besoins dès que possible afin que nous puissions localiser au mieux les sessions ! N'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone.

Nous vous remercions de votre précieux investissement tout au long de l'année. Le service financier est à votre disposition pour tout renseignement, question, doute que vous rencontreriez dans votre vie de financier de l'Eglise, n'hésitez pas à nous contacter !

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une année 2012 de sérénité et de joie et vous exprimer sa profonde gratitude pour votre travail, veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



Caroline LAMBERT
Responsable Financière de l'UEPAL